

Règlement du Challenge 2018 de Moselle

Définition des champions de Moselle

Principales compétences requises:

- Polyvalence sportive principalement du Kayak et du Canoë.
- Régularité sur la présence aux différentes manches de la saison.

Les manches :

Les regroupements départementaux sont utilisés comme manche de sélection/qualification : voir le calendrier de l'année correspondante.

Mode de classement du challenge départemental :

- ✓ Un regroupement est une date qui est constituée d'une manche, voire de plusieurs manches (identifié dans le calendrier).
- ✓ Le premier de chaque manche marque 0 point, le deuxième marque 2 points et ainsi de suite.
- ✓ Une blessure ou abandon lié à un problème particulier d'un jeune pendant une manche donne les points du dernier de sa catégorie + 2 points : Ce point sera validé par les membres du bureau du CDCK57 sur le regroupement concerné.
- ✓ L'absence à un des regroupements donne une pénalité des points du dernier compétiteur de la catégorie + 10 points.
 - ✓ En cas de justification particulière validée par la commission départementale (exemple : certificat médical,...), l'affectation des points sera alors la même que celle du chapitre blessure ou abandon.
 - ✓ Pour les jeunes (Benjamins/Minimes) sélectionnés pour les épreuves de la région Grand EST (regroupement/équipe/championnat), aucun point ne sera affecté pour la manche absente sur justificatif des listes Grand EST.
- ✓ Un quota de représentation sur les manches de la saison doit être supérieur à 60% pour prétendre à la place de champion de Moselle.
- ✓ Le classement de chaque manche départementale est réalisé par catégorie d'âge (Poussin, Benjamin, Minimes, cadets par type d'embarcation K1 & C1 et par catégorie filles et garçons). Chaque regroupement départemental possède son règlement spécifique affiché par le club organisateur.
- ✓ Sur la base du classement des manches départementales, un classement « Champion de Moselle » sera réalisé par catégorie Poussin/Benjamin/minime/cadet pour les filles et garçons en K1 et C1.
- ✓ Le bureau du CDCK 57 validera la liste définitive des champions de Moselle avant l'AG de l'année en cours

Remise des titres :

les titres de Champion de Moselle seront attribués lors de l'AG du CDCK57 de l'année.

Règlement de sélection pour l'équipe de Moselle

Principales compétences requises:

Polyvalence du Kayak et du Canoë

Esprit d'équipe : épreuves en équipe sur les challenges, classement par équipe uniquement

Les manches de sélection :

Les regroupements départementaux sont utilisés comme manche de sélection : voir le calendrier de l'année correspondante.

Programme des équipes :

Suite à la sélection, des regroupements spécifiques peuvent être réalisés pour travailler en équipe

L'équipe représentera le CDCK57 lors des rencontres organisées à cet effet

Les absences aux regroupements spécifiques, malgré sa sélection, peut exclure un jeune de la sélection initiale (décision du bureau CDCK).

Mode de sélection :

- ✓ Le règlement utilisé est identique à celui du challenge de Moselle de l'année en cours.
- ✓ La sélection pour l'équipe départementale est basée principalement sur les catégories : Benjamin 2 et Minime ou lié aux règlements des manifestations sur lesquelles une équipe doit participer.
- ✓ Sur la base du classement des manches départementales, un classement « Qualification équipe de Moselle » sera réalisé en regroupant les manches définies au calendrier pour les filles et garçons en K1 et C1.
- ✓ Des jeunes supplémentaires peuvent être sélectionnés sous le titre de « remplaçant ». La sélection définitive sera réalisé par le responsable de l'équipe lors du challenge concerné.
- ✓ Le bureau du CDCK 57 validera la liste définitive de sélection 2 semaines après la dernière manche de sélection.